



Département des Pyrénées-Atlantiques

ARRÊTÉ MUNICIPAL 2025 TEMP 110

Le Maire de la commune de NAVARRENX

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise ENSIO SUD représenté par Christophe GROSJEAN, en date du 03 décembre 2025 qui souhaite réaliser des travaux de réparation de conduite télécom sur trottoir - 9 place des casernes - à compter du 22 décembre 2025 pour une durée calendaire de 15 jours ;

Vu la nécessité de réguler la circulation pendant la durée des travaux ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE :

Article 1. Du 22 décembre 2025 au 06 janvier 2026, au droit d'un empiètement sur la chaussée, la vitesse de circulation sera ponctuellement limitée à 30 km sur la place des Casernes, aux endroits occupés par ENSIO SUD.

Article 2. Le matériel et la signalétique seront installés par l'entreprise pétitionnaire, sous sa responsabilité ;

Article 3. ENSIO SUD est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers ;

Article 4. Le service de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera affichée en mairie et adressée à :

- ❖ le Commandant de Brigade de Gendarmerie
- ❖ ENSIO SUD

Fait à NAVARRENX, le 05 décembre 2025

Le Maire
Nadine BARTHE

